

trop bien traité les producteurs laitiers du Canada. Je ne crois pas que ce soit le cas. J'ai essayé d'être juste avec eux.

Aux termes de notre politique, je le répète, nous indexons les gains des producteurs en fonction des fluctuations du coût des facteurs. Nous indexons et tenons compte également de la situation globale. Une foule de gens ne comprennent pas que c'est une des choses que les agriculteurs ont acceptées. Les producteurs laitiers du Canada subventionnent et surveillent leurs propres exportations dans le monde. Insinuer que l'ACDI achète à un prix inférieur est faux. L'ACDI achète au prix courant la poudre de lait écrémé qu'elle distribue ensuite dans les pays démunis.

Les producteurs laitiers du Canada, par l'intermédiaire de leur organisation générale, nous ont demandé d'acheter cette année 100 millions de livres de poudre de lait écrémé pour l'assistance alimentaire. Toutefois, il est très difficile de tenter d'imposer des marchandises à quelqu'un. Nous avons offert notre assistance par l'entremise des groupements confessionnels, par celle de nos bureaux commerciaux, nos ambassades et ainsi de suite et à chaque programme mondial d'assistance alimentaire que nous connaissons. Toutefois, ces pays démunis ont leurs droits souverains et nous disent quels produits ils utiliseront. Nous ne pouvons pas leur en imposer un. C'est leur droit et ce sera pour ma part toujours leur droit dans tout programme mondial d'assistance alimentaire. Nous pouvons offrir un produit, mais il ne sera pas nécessairement accepté.

J'ai parlé d'offices provinciaux. Je ne sais pas si j'ai le droit de déposer ce document ou de demander qu'il figure en appendice du hansard; il donne un aperçu du fonctionnement de nos offices provinciaux. Je trouve cela important. Nous organisons une réunion mardi prochain pour discuter de la politique laitière du Canada. Il faut que les gens comprennent le but visé. Après avoir étudié les divers programmes provinciaux de commercialisation du lait, il pourront les grouper pour obtenir un programme laitier national dont ils pourront voir les faiblesses; ils verront qu'il peut être injuste et discriminatoire envers certains producteurs; je pense qu'aucun député ne souhaite cela. Je ne pense pas qu'un producteur laitier d'une certaine province souhaite que son homologue d'une autre province soit victime de discrimination, peu importe sa province.

On a parlé du nombre excessif de bête à cornes au pays. Il aurait fallu en effet éliminer certaines bêtes des troupeaux. Cela ne fait pas de toute. Le problème a été rendu plus aigu par la modicité du prix du bœuf, particulièrement du bœuf destiné au désossage et à la mise en conserve. Mais la situation s'est améliorée. Actuellement le nombre de vaches écoulées sur le marché augmente. On calcule qu'environ 200,000 vaches devraient être éliminées de nos troupeaux laitiers. La production moyenne d'une vache est d'environ 8,200 livres de lait par année au Canada. Étant donné ce rendement moyen de 8,000 livres de lait par vache, une quantité énorme de lait est mise sur le marché et ne devrait pas être mise en marché à l'heure actuelle.

Je ne pense pas que nous parvenions très facilement à sortir l'industrie laitière de la situation difficile dans laquelle elle se trouve cette année. Je le répète, le problème n'est pas entièrement le fait des producteurs laitiers canadiens; il est également la conséquence de conditions mondiales, ce que beaucoup de gens oublient. Il a été causé par une certaine surproduction dans notre pays. Nous ne réussirons à résoudre le problème qu'en travaillant ensemble, en veillant à ce que les provinces collaborent étroitement les unes avec les autres à l'établissement de leurs propres

Politique laitière

quotas; le gouvernement fédéral devra pour sa part collaborer avec la Commission canadienne du lait pour veiller à ce que les producteurs laitiers dans le secteur du lait de transformation soient traités de façon équitable et juste.

Je saurais gré à la Chambre de permettre que les divers programmes laitiers des provinces soient imprimés en appendice au hansard.

L'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le document susmentionné figurera en appendice au hansard du lundi 22 mars.*]

● (1610)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il me fait d'autant plus plaisir de participer au débat sur cette motion qu'elle est remplie de réalisme et constitue un sujet tellement concret, que cela fait contraste avec le sujet que l'on débattait, soit cette question de privilège qui nous a retardés de près de deux heures.

Monsieur le président, il faut particulièrement, après avoir entendu les propos du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), ne pas se voiler les yeux et voir la situation telle qu'elle est. Et je pense qu'il serait de mise dans le moment d'analyser les causes qui ont provoqué la situation dans laquelle se trouvent à l'heure actuelle pour les producteurs de lait industriel en particulier. Si le ministre trouve, comme il vient de nous le démontrer, qu'il n'y a pas de solutions, que les problèmes sont insurmontables, insolubles et qu'il donne les mêmes raisons que l'on entend depuis des années, des années et des années, de deux choses l'une: ou le gouvernement n'évolue pas du tout, ou le gouvernement n'a aucune notion de ce qu'est le progrès, et je dirais plus et je vais le prouver immédiatement que le ministre n'est même pas au courant de la situation.

On blâme le gouvernement de laisser entrer au pays des produits que nous pouvons très facilement fabriquer au Canada en quantité suffisante. Le ministre parlait de cela il y a quelques minutes; il disait que la Commission canadienne du lait en collaboration avec le ministère empêche toute importation de beurre; il a bel et bien dit cela, il y a environ cinq ou dix minutes. Mais par contre on donne des permis d'importation. Mais où est la logique là-dedans? On empêche l'importation de beurre, mais on donne des permis. La preuve, je l'ai ici. Il est un pays où on pénalise des producteurs sous prétexte qu'ils dépassent leur contingentement, et un autre pays où on importe! J'ai en main une question inscrite au *Feuilleton* et posée par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert). Je cite:

1. Le Canada a-t-il importé du beurre au cours des huit premiers mois de l'année 1974, et dans l'affirmative, a) combien de livres de beurre a-t-il importés, b) au cours de quels mois? 2. a) De quels pays provenaient ces importations, b) quelle quantité de beurre a été importée de chacun de ces pays, c) à quel prix la livre?

J'espère que le ministre ne me dira pas qu'on n'en importe pas de beurre.

M. Claude Tessier (Compton): Que le député parle donc de 1975!

M. Matte: En 1975, c'est la même chose. On pourrait le demander pour 1975, et on constaterait la même chose.

Monsieur le président, voyons les réponses de la Nouvelle-Zélande s'appliquant au mois de janvier: 3,330,400 livres de beurre; les États-Unis, 392,000. Pour février, de l'Irlande, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, en tout 8,287,800 livres de beurre. En fait au total, 24,949,700 livres